

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Christelle BRILLAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 02/07/2025

M. Cyril DROUIN est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-07/07

OBJET : CHEMINEMENTS VERS LA BEDOUTIERE ET LA RENAUDIERE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de répartir entre les communes, pour la période 2023-2026, une enveloppe de fonds de concours de 1 200 000 € dont 121 552.00 € attribué à la Commune des Brouzils au titre des équipements fléchés sur les thématiques ci-après :

- La mobilité (exemple création de liaisons douces, et autres pistes cyclables...),
- La rénovation thermique et la transition énergétique (travaux visant à réduire la consommation énergétique ou à permettre une production d'énergie),
- La construction ou la rénovation de logements.

Elle ajoute que compte tenu des règles d'application des fonds de concours (le montant du fond de concours ne peut excéder la part du financement assuré par la commune + la somme des subventions ne peut excéder 80% du coût du projet).

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement du projet de création des cheminements doux vers les lieux-dits de la Bedoutière et de la Renaudière est désormais définitif. Elle ajoute que pour compléter le financement de l'équipement, il est possible de solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

DEPENSES HT			RECETTES	
Projet 1 - Rue Jean Yole / Bedoutière (travaux éligibles)			Amendes de police	2 500,00 €
ROUSSEAU Frankie	Aménagement sentier	40 343,60 €	Fonds de concours	25 000,00 €
Marqualigne	Marquage au sol	1 292,60 €		
Projet 2 - Vers la Renaudière (travaux éligibles)			Auto-financement	25 438,00 €
ROUSSEAU Frankie	Aménagement sentier	11 301,80 €		
	TOTAL	52 938,00 €	TOTAL	52 938,00 €

Montant à charge de la commune = 25 438.00 €

Montant sollicité au fonds de concours = 25 000.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts pour cette opération à hauteur de 25 000.00 € et à signer tout document lié à cette demande de subvention qui inscrit dans le cadre des fonds de concours fléchés.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Cyril DROUIN

Le Maire
Emilie DUPREY

